



Mission régionale d'autorité environnementale

ÎLE-DE-FRANCE

**Note d'information relative à l'absence
d'observation de la Mission régionale d'autorité
environnementale d'Île-de-France sur
le projet de renouvellement urbain du quartier de la
Lutèce à Valenton (94) dans le cadre d'une procédure
d'autorisation environnementale (IOTA)**

**N° 01842/A P
du 05/06/2026**

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France a été saisie le 05/03/2026 pour avis sur le projet de renouvellement urbain du quartier de la Lutèce à Valenton (94), porté par la commune, dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale (IOTA).

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observation sur le dossier. La version actualisée de l'étude d'impact n'appelle pas de nouvelles recommandations par rapport à l'avis n° APJIF-2023-066 et APPIF-2023-111 du 13 décembre 2023.

Cette information est à porter à la connaissance du public dans le cadre de la consultation prévue par le code de l'environnement. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le portail de l'évaluation environnementale.¹

¹ <https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr/>